

## Conférence téléphonique CCRF du 31 mars

*Cette réunion a permis de boucler les questions laissées en suspens vendredi 27, notamment au regard de la liste préalablement adressée par SOLIDAIRES (cf. [www.solidaires-ccrf-scl.org/index.php/actualites/336-covid-19-informations-au-30-mars-2020](http://www.solidaires-ccrf-scl.org/index.php/actualites/336-covid-19-informations-au-30-mars-2020)).*

### **Recensement des collègues malades, confinés, des situations administratives**

A Bercy, la DGCCRF est la seule administration à ne pas disposer d'un tel recensement pour l'ensemble de ses agent-es... et le reste encore à ce jour !!! Le recensement en interministériel n'étant toujours pas possible faute de remontée : du ministère de l'Intérieur pour les DDI et des ministères sociaux pour les DIRECCTE !

*Visiblement, à l'intérieur on est plus fort pour compter les PV que les collègues malades... A ce niveau, et après 2 semaines de confinement, ce n'est plus de l'inertie, c'est du je-m'en-foutisme ! Nous sommes quand même surpris qu'aucun de ces 2 ministères n'ait fait ce recensement.*

### **Missions-Métiers**

La DGCCRF a commandé 20.000 masques pour le mois d'avril, dont 10.000 destinés à la première quinzaine sont arrivés hier à l'aéroport de Vatry (51). Cette première livraison, qui fait partie d'une commande de Bercy de 215.000 unités, va être distribuée dans 55 points finances puis dispatchée vers les directions locales.

Sur les masques importés, fabriqués, mis à disposition, une circulaire va sortir. S'agissant pour l'instant de masques destinés uniquement aux professionnels la DGCCRF ne sera pas en première ligne pour les contrôles.

La DG a également rappelé la mise en place, vendredi 27 mars, d'un numéro vert de soutien psychologique pour les personnels des ministères économiques et financiers (DGFiP, DGDDI et INSEE disposent de dispositifs propres). Une permanence téléphonique est ouverte 7j/7 et 24H/24 au 08.05.03.99.73.

Sur l'habilitation pour le contrôle des prix des décrets des Gels Hydro-Alcooliques, la Directrice Générale a indiqué qu'un décret en Conseil d'Etat préparé en accord avec ministère de la santé avait été transmis et devrait passer dans les jours qui viennent devant les sages de la rue Montpensier. Elle a précisé que ce décret tentait de « faire les liens » pour les constats faits entre l'abrogation de l'ancien décret (habilitant les agent-es CCRF) et ce nouveau texte... ajoutant que le Conseil d'Etat devrait être compréhensif par les temps qui courent !

Il est vrai que l'Etat de droit est parfois une notion toute relative... triste constat que renforcent les consignes données aux Pôles C par la Directrice Générale de continuer à faire faire des injonctions, signées par des enquêtrices et enquêteurs sans habilitation (autant dire sans base légale).

*SOLIDAIRES avait déjà marqué son opposition lors de la précédente réunion téléphonique. On espère que personne ne tombera malade suite à un contrôle effectué entre l'abrogation du premier décret et le prochain...*

Un vade-mecum internet préparé par le SNE va être diffusé (probablement aujourd'hui) et précisera notamment comment faire les constatations à distance (y compris demande de documents à distance), ainsi que la distinction entre la vente et l'offre de vente.

Toujours en matière de contrôle, la DG a commencé une réflexion sur la replanification du PNE 2020, en trois étapes :

- ce qu'on fait dans les semaines à venir,
- le devenir des TN du 2<sup>ème</sup> trimestre,
- ce qu'on fera au 2<sup>ème</sup> semestre voire en 2021 : ce qu'on garde, ce qu'on intensifie, ce qu'on diffère.

Pour **SOLIDAIRES**, il est nécessaire de suspendre le PNE 2020, et d'intégrer dès à présent que les conséquences de la crise sanitaire s'étendront bien après la période de confinement. Il est évident qu'on ne pourra pas reprendre les enquêtes et les procédures entamées avant le confinement comme si de rien n'était...

Pour les réponses aux consommateurs, la consigne est d'essayer de répondre autant que possible, mais la DG va faire un message pour déroger aux règles procédurales habituelles en raison de la situation de crise actuelle.

Pour l'enregistrement des données SORA, il a été précisé que les saisies pouvaient être faites au bureau en cas de nécessité, mais que les règles de sécurité sanitaire faisaient qu'il n'était pas nécessaire de prendre des risques en les faisant au fil de l'eau...

Pour les outils informatiques, OSMOSE a été proposé comme solution pour pallier aux difficultés (ou impossibilités) de connexion à Géci. Cette plateforme collaborative mise au point par la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC), nécessite un compte spécifique mais permet de se connecter de manière sécurisée depuis chez soi. OSMOSE est utilisée notamment pour coordonner les contrôles sur internet, étant précisé que plus de 1.000 collègues ont souhaité s'inscrire pour cette mission.

### **Paies des mois de mars, avril et mai 2020**

Un message général est en cours de finalisation avec le CSRH et va être diffusé très prochainement, expliquant l'élaboration des paies de mars-avril-mai :

- la paye de mars a été mise en œuvre normalement ;
- pour avril, il a été procédé à la reconduction de la paie de mars à l'exception des éléments variables (rémunération de formations par exemple, retenues jours de grève, ...), et de quelques cas très particuliers (comme les départs en retraite) ;
- pour la paye de mai, pas de certitude, la procédure dépendra de la DGFIP, notamment afin de savoir si les éléments variables non pris en compte en avril le seront sur la paye de mai, ou si un report en juin sera nécessaire.

**SOLIDAIRES** a attiré l'attention de la DG sur les collègues qui basculeraient en demi traitement car les comités médicaux n'ont pas pu se réunir. Pour la DG, les droits de ces collègues seront préservés, étant précisé que les comités médicaux ont tendance à se réunir trop tard, même en temps habituel.

### **RH – Mutations - Promotions**

Pour les **mutations**, si le calendrier est modifié, il n'y a pas encore de visibilité pour une date d'exploitation du tableau. La DG essaye de préparer une instruction modificatrice pour le calendrier.

Par contre, le tableau avec les points devrait être publié demain 1<sup>er</sup> avril (si si !). Comme l'accès par Géci est difficile voire impossible pour nombre de collègues, le tableau va également être envoyé sur les boîtes de messagerie professionnelles individuelles. La DG a également annoncé

qu'elle allait sensibiliser les directions pour qu'elles communiquent les tableaux auprès des collègues ayant laissé leurs coordonnées.

Le délai de 15 jours pour vérifier ses demandes, et contester éventuellement les éléments relatifs aux situations individuelles (priorités, points, ...) débiterait donc demain.

Si des éléments matériels ont changé depuis le dépôt de la demande et conduisent à prendre en compte de nouveaux éléments entraînant la modification dans le classement des demandes de mutation, la DG a annoncé que ces situations seraient regardées avec bienveillance, notamment au vu de la crise actuelle.

**SOLIDAIRES** rappelle que le droit à renonciation a été supprimé unilatéralement par la DG, et demande à ce que les collègues qui souhaitent renoncer à ce stade à leur demande, le puissent sans faire l'objet de mesures administratives !

Pour les **concours**, si le concours d'IP est bouclé, les lauréat-es ne commenceront pas leur scolarité le 20 avril, et la DG ne sait pas comment ça va se passer pour la suite (formation, articulation avec les mutations).

Pour le concours d'Inspecteur, les admissibles le restent (bon, on s'en doutait), mais la DG ne sait pas encore quand et comment l'épreuve d'admission sera reprogrammée.

Pour la campagne d'**évaluation** :

- pour les personnels CCRF, la DG laisserait la possibilité ouverte de débiter les entretiens à distance si les 2 parties en sont d'accord...
- pour les personnels de Centrale, la date limite a déjà été reportée du 31 mars au 30 avril, et le sera peut-être au-delà.

Pour les promotions, les CAP ne se feront pas au 1<sup>er</sup> semestre.

La prochaine réunion téléphonique aura lieu mardi prochain, 7 avril.

La DG a annoncé qu'elle ferait également une réunion spéciale sur le CNRP pour répondre aux questions posées notamment par **SOLIDAIRES** dans son message du 26 mars, mais que la date n'était pas encore fixée.

**SOLIDAIRES** a demandé communication des recensements par courriel dès que possible, sans attendre la prochaine réunion... si les chiffres sont remontés des DDI et des DIRECCTE. Avec des si...